

A l'occasion de la Journée Mondiale des Droits de l'Homme (*)

SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2005

**Pour l'abolition universelle
de la peine de mort
et pour la libération**

du journaliste afro-américain Mumia Abu-Jamal,
du moine tibétain Tenzin Delek Rinpoche,
des infirmières bulgares et du médecin palestinien
condamnés à mort en Libye.

**RASSEMBLEMENT A 14 HEURES
DEVANT L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS**

À l'appel de (premiers signataires) :

**Ensemble Contre la Peine de Mort, association France-Tibet, MRAP, Collectif
Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal, Lutte pour la justice, Club « Dès
maintenant en Europe », Ban Public, l'Unef, SNEPAP, Just Justice, Actions des
Chrétiens pour l'Abolition de la torture, Genepi, Les Verts, Mouvement des Jeunes
Communistes de France, LCR, Association pour le réexamen de l'Affaire Rosenberg,
Parti Communiste Français ...**

- A l'issue du rassemblement une délégation de personnalités et d'élus se rendra à l'ambassade des États-Unis pour protester contre la 1000ème exécution (depuis le rétablissement de la peine capitale dans ce pays) qui doit intervenir dans les prochaines semaines et pour exiger la libération de Mumia Abu-Jamal (www.mumiabujamal.net)
- Désormais, le 10 de chaque mois, un rassemblement aura lieu devant l'hôtel de ville de Paris jusqu'à la libération du moine tibétain Tenzin Delek Rinpoche. (www.abolition.fr)
- Il y a urgence à signer et à faire signer la pétition pour sauver les 5 infirmières bulgares Christiana, Valia, Nadia, Valentina, Snezhana et le médecin palestinien Ashraf Ahmad Jum'a condamnés à mort en Libye (www.abolition.fr)
- Il y a également urgence à dire stop à la vague sans précédent d'exécutions qui sévit en Iran, notamment à l'encontre des mineurs, des femmes et des homosexuels.

Notre condamnation du crime légalisé ne saurait se limiter à ces seules situations. Par delà nos engagements spécifiques, nous sommes aux côtés de tous ceux dont la vie est en danger. La peine de mort est antinomique avec les droits humains. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à relever le défi de son abolition universelle.

Paris / novembre 2005

(*) le 10 décembre 1948, l'ONU adoptait la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme »